

1 ETAT INITIAL DU TERRAIN

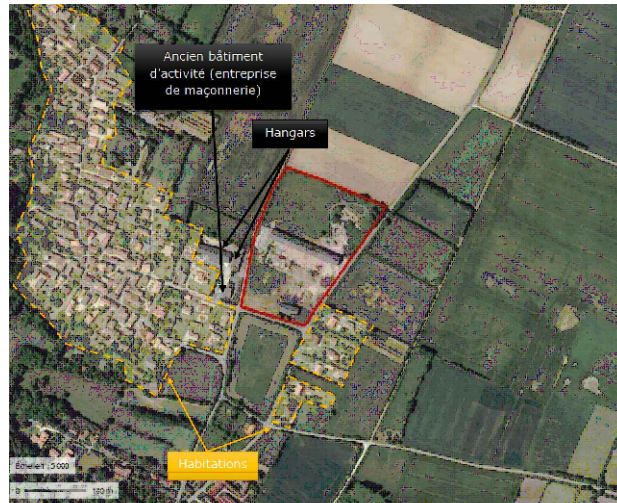
Le site d'implantation se trouve, au nord de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (79210), au lieu-dit "Entre les deux voyes", au sein du département des Deux-Sèvres (79).

Le site d'étude visé par l'étude d'impact, s'étend sur environ 3,54 ha.

Les parcelles de l'emprise du projet se situent sur ce qui peut être qualifiée de friche industrielle dégradée et sans conflit d'usage.

Positionné en entrée/sortie de bourg en direction d'Arçais, le site d'étude est proche de nombreux bâtiments, essentiellement des habitations (de l'autre côté de la RD101 et de la rue des Tuileries notamment) mais également des hangars agricoles et anciens bâtiments à vocation économique (ancienne entreprise de maçonnerie) en limite ouest du périmètre étudié.

On peut y retrouver également plusieurs parcelles agricoles au Nord, Est et Ouest.



Le terrain est globalement plan, légèrement pentu du nord vers le sud.

L'extrait cadastral servant de plan de situation, donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité de l'habitat ...).

Les photographies permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des prises de vues (PC 6-7-8).

2 URBANISME :

La construction du parc aura lieu dans une zone naturelle (N) au PLU de la commune de Saint-Hilaire-la-Palud. La zone du projet correspond à un ancien site industriel laissé à l'abandon, avec retrait des principaux bâtiments mais avec encore une grande partie des socles enterrés des anciennes infrastructures.

Il n'a, pour l'heure, une vocation naturelle marquée que sur le quart nord du site.

Une mise en compatibilité du document d'urbanisme est en cours pour que ce projet soit compatible avec le règlement du document d'urbanisme en vigueur, de type :

Zone Npv : sont autorisées « les parcs photovoltaïques au sol et tout élément nécessaire à leur construction ».

3 RESEAUX :

Le projet de centrale photovoltaïque n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon permanente ou temporaire. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques dans le cadre de ce projet.

La gestion des eaux pluviales sur le site du projet est traitée dans l'étude d'impact jointe au dossier.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire seront aérien.

La centrale solaire ne nécessite pas d'alimentation en électricité.

4 ETAT PROJETÉ DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION :

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation d'un emplacement pour la mise en place du poste de transformation et de livraison. L'ensemble de ces opérations seront superficielles et ne dépasseront pas quelques dizaines de centimètres de profondeur.

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de la centrale photovoltaïque sera limité à deux emplacements temporaires pour véhicule léger.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet conformément à l'étude d'impact environnementale, avec la densification et la création de haie bocagère mixte pluristrate sur un linéaire d'environ 269 à 314 m, permettant de limiter fortement la visibilité à moyen terme sur la périphérie de l'unité foncière.

Ces mesures sont décrites dans l'étude d'impact jointe au dossier et localisées sur le plan de masse.

b) Implantation et volume

Le projet sera implanté sur les parcelles n°76, 114, 78 et 77 de la section ZA.

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Surface clôturée : 26 635 m² ;
- Emprise au sol des panneaux photovoltaïques : 14 271 m².

La centrale sera équipée de structures fixes, orientées à 25° Sud-ouest et inclinées de 5°. Chaque structure est équipée de 26 modules. Les modules photovoltaïques installés sur les 246 structures seront d'aspect bleutés avec un cadre laqué dans un ton sombre (gris).

La puissance totale de la centrale photovoltaïque envisagée est donc d'environ 3 MWc.

Les structures ont une hauteur minimale de 1,00 m et une hauteur maximale de 1,42 m.

La distance entre deux rangées de structures sera quant à elle d'environ 1 m.

Les structures porteuses des modules seront fixées au sol par l'intermédiaire de profilés en acier galvanisé. Ces profilés sont établis en vue de recevoir la structure photovoltaïque.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

La technique privilégiée sera celle des longrines béton posées au sol.

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, un poste de transformation et de livraison (emprise au sol de 24 m², hauteur hors-sol de 2,5 m) sera implanté sur le site à proximité de l'accès.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, le SDIS a été consulté en vue de la réalisation de l'étude d'impact.

Conformément aux préconisations du SDIS, le point d'eau normalisé positionné à moins de 200 mètres des zones du projet pourra être utilisé.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 1.80m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméra de surveillance à détecteur de mouvement.

L'enceinte du projet sera accessible par l'intermédiaire d'un portail d'accès verrouillé.

Une piste périphérique interne d'environ 4 m à 5 m de large.

d) Matériaux et couleurs des constructions

La clôture grillagée de 1,80m de haut sera en acier galvanisé avec des mailles plastifiées de teinte "grise".

Les portails seront en métal laqué de teinte "grise".

Les postes électriques seront de teinte "grise".

Les panneaux photovoltaïques seront d'aspect bleuté.

Les structures porteuses seront en acier galvanisé.

Les voies de circulation seront réalisées en graves.

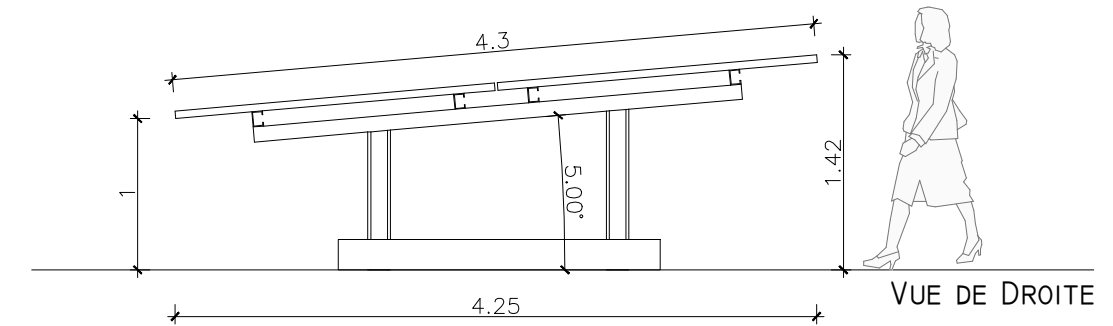
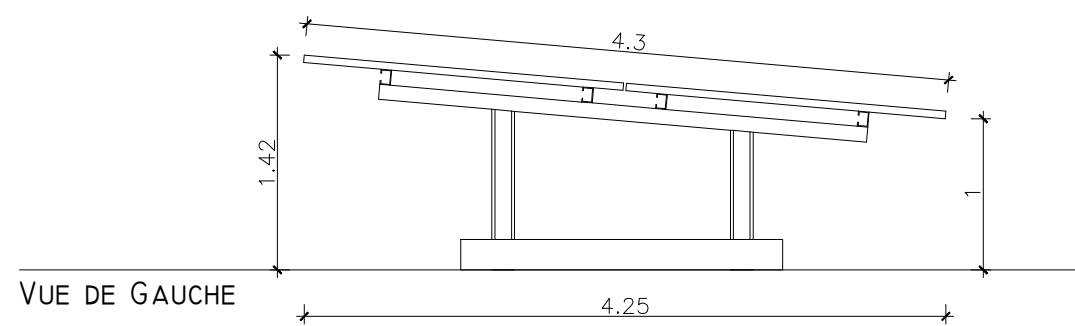
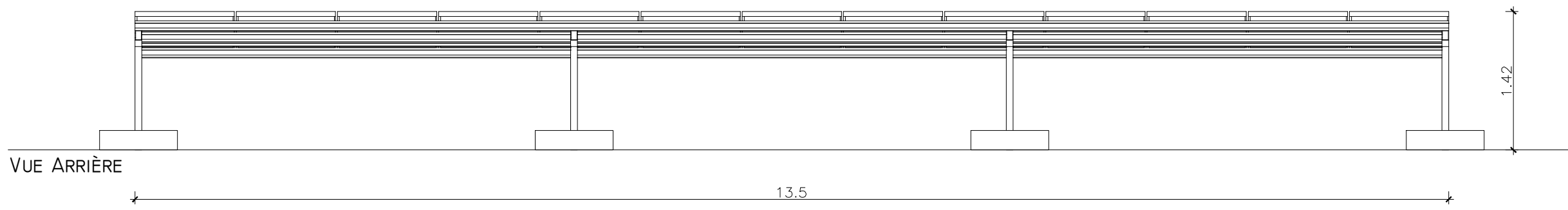
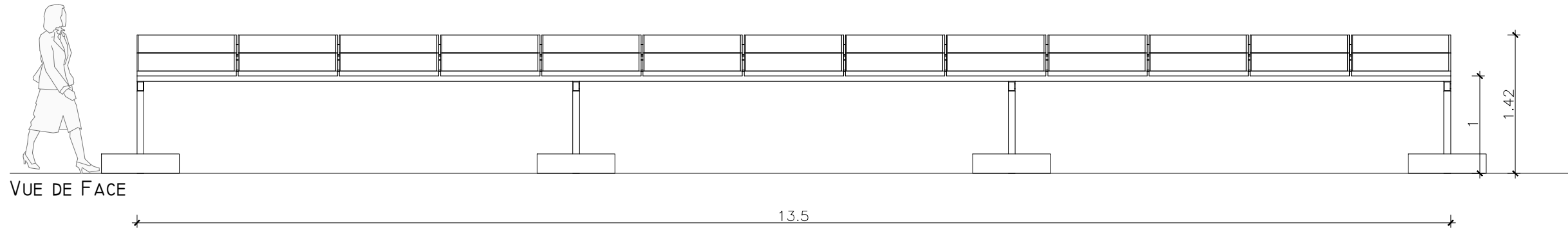
e) Traitement des espaces libres



Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissés en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée (en dehors des zones bétonnées).

f) Accès au terrain

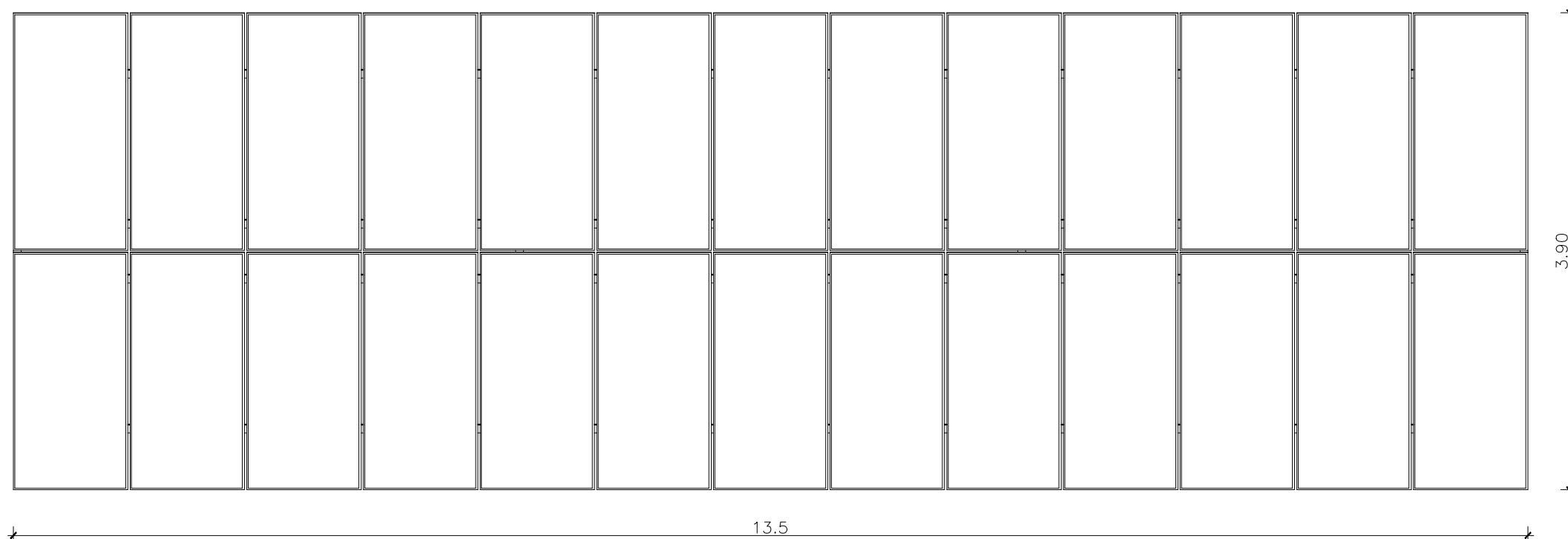
Le site du projet est accessible directement depuis la route départementale n°101 (Route d'Arçais) qui longe le projet à l'Est. Cet accès est existant.



24/05/2021	Notice descriptive	Construction d'un parc photovoltaïque au sol	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 51 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 885 127 936
RPR					
PC 4					
	26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique solaire Lieu-dit: " Entre les deux voyes " 79210 - SAINT-HILAIRE-LA-PALUD			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					



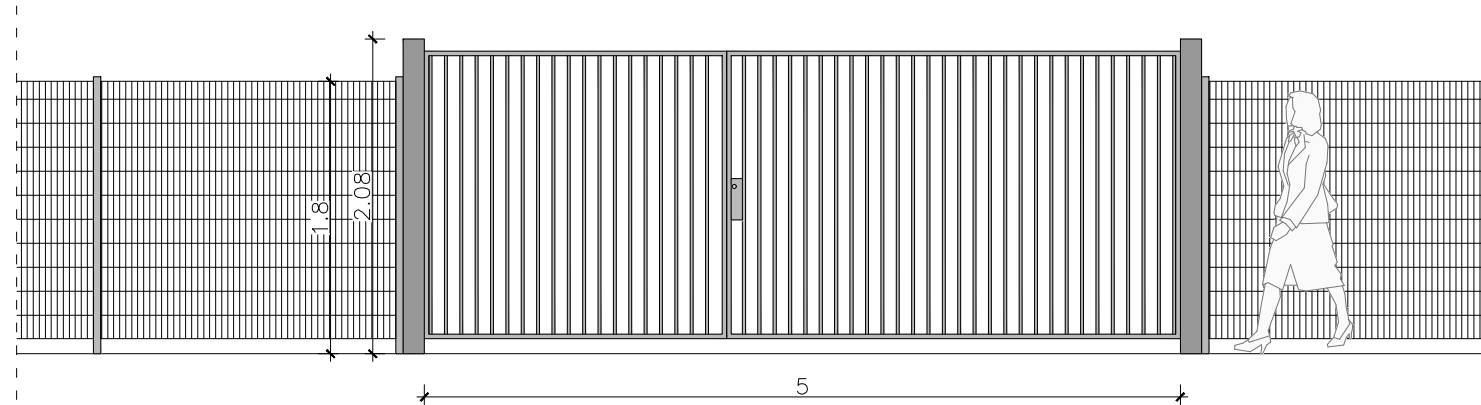
21/05/2021	Façades - Structures	Construction d'un parc photovoltaïque au sol	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 51 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 885 127 936 
1/50					
RPR					
PC 5					
	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieu-dit: " Entre les deux voyes " 79210 - SAINT-HILAIRE-LA-PALUD			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE DE PLAN



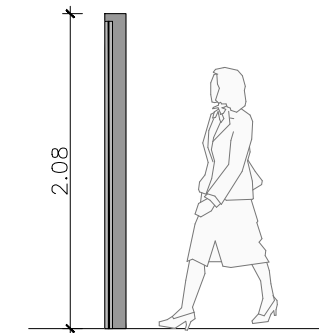
21/05/2021 1/50 RPR PC 5	Façades - Structures	Construction d'un parc photovoltaïque au sol	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 51 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 885 127 936 
 26, rue Annet Segeron 86580 - BIAIRD Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		Technique Solaire Lieu-dit: " Entre les deux voyes " 79210 - SAINT-HILAIRE-LA-PALUD			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE DE FACE

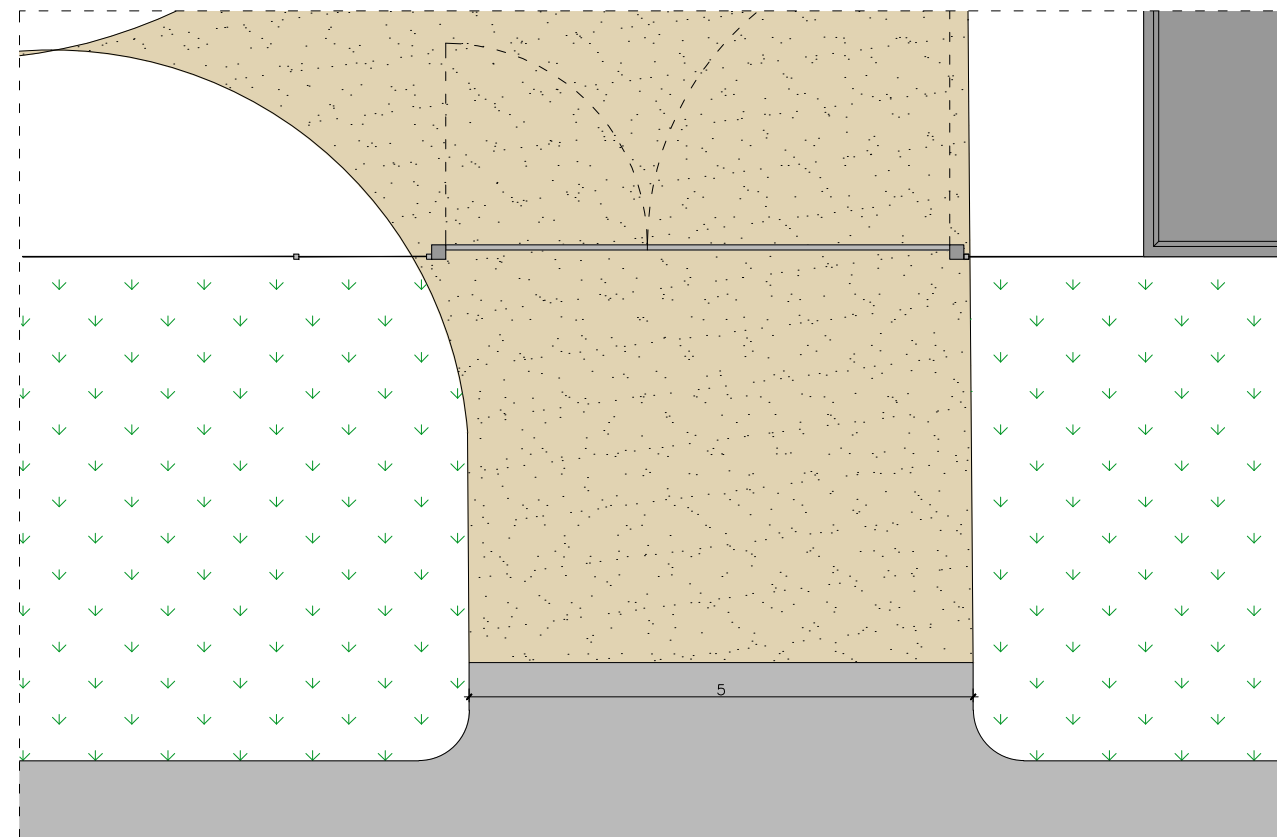


Les portails sont en métal laqué de teinte grise,
tout comme les clôtures en treillis soudés

VUE DE CÔTÉ



VUE DE PLAN 1/75



06/04/2020 1/50 et 1/75 RPR PC 5	Façades - Clôtures & Portails	Construction d'un parc photovoltaïque au sol	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 51 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 885 127 936 
		Technique Solaire Lieu-dit: " Entre les deux voyes " 79210 - SAINT-HILAIRE-LA-PALUD			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					